



NOTE FORMATIONS INITIALES 23-24

« JE ME FORME ET CERTIFIE DES
COMPETENCES »



Ligue Régionale de Tir de Bretagne

Informations générales

Pour toute questions sur les formations :

Maud CARADEC - Assistante technique régionale - RFL

07 50 87 61 20 - atr@tir-bretagne.org

Rappel : La formation **continue** est **obligatoire** pendant la durée de l'Olympiade.

Le CAC n'est pas un brevet détenu à vie. Pour renouveler son CAC il faut suivre à nouveau la formation initiale, tous les 4 ans.

Les armes peuvent être personnelles ou mise à disposition par votre club ou Comité Départemental.

Journées de positionnement :

La journée de positionnement est obligatoire pour toutes les formations initiales (sauf CAC). Elle se déroule **obligatoirement** dans le **département d'appartenance**. En l'absence de participation, le stagiaire ne sera pas autorisé à poursuivre la formation et sera considéré comme ayant abandonné.

Leur organisation est confiée à chaque Comité Départemental sous la direction du Responsable de Formation Départemental (RFD) et dans le respect des procédures, des contenus et des programmes définis par l'ATR-RFL.

Les frais de la journée de positionnement (15€) sont inclus dans votre inscription et seront reversés à votre Comité Départemental. Aucun frais supplémentaire ne peut vous être demandé par le Comité départemental (repas, livret de formation...).

A l'issue de la clôture des inscriptions, votre candidature est transmise par la Ligue au RFD de votre département, qui vous informera du lieu et date de la journée de positionnement.

Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité pour chaque formation. Les inscriptions sont prises en compte **dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets**. La licence en cours de validité est **obligatoire**.

Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte. Dans un esprit d'équité entre les clubs, la Ligue se réserve le droit de refuser des candidatures d'un même club lorsqu'elles sont en trop grand nombre pour une même formation.

Dans les cas nécessitant une dérogation, l'inscription sera automatiquement refusée si la demande jointe au dossier. Pour toute question, contactez directement l'ATR.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation. Un dossier complet contient :

- La feuille de demande d'inscription complétée (page 20)

- Paiement de l'ensemble de la formation (en cas d'inscriptions multiples, merci de préciser au dos du chèque)
- Au besoin : demande de dérogation (page 21) et/ou autorisation parentale (page 22)

Les personnes intéressées sont priées de retourner **le dossier complet** à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
Maison des Associations
BP 7
56390 COLPO

Ou par e-mail : secretariat@tir-bretagne.org

Une convocation personnelle ultérieure viendra confirmer l'inscription et indiquer les modalités exactes de la formation, Une attestation de paiement vous sera automatiquement envoyée par mail à la clôture des inscriptions.

Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande **jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions**, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Les notes des formations initiales et notes des formations continues sont également disponibles sur le site internet de la Ligue :
<http://www.tir-bretagne.org/>

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois. **Les frais de la journée de positionnement (15€) sont inclus dans votre inscription et seront reversés à votre Comité Départemental.**

Les frais d'inscription sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). **Tout candidat abandonnant ou exclu au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.**

Seul le cas d'annulation n'engage aucun frais (Rappel : annulation sur simple demande du stagiaire jusqu'à **3 jours** après la clôture des inscriptions)

Pour les stagiaires licenciés **Hors Ligue** les frais de formation sont majorés de 10€ par module. Le Passeport formateur, livret d'alternance ainsi que les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à l'accord de leur RFL et dans la limite des places et avec priorité aux bretons.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15€ par repas. **La consommation d'alcool est interdite.** Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du comité départemental.

Modalités de validation (Règlement FFTir)

L'obtention du Brevet Fédéral est prononcée par la Présidente de Ligue et l'ATR sur proposition du Jury plénier qui se réunit une fois la formation terminée. **Le Jury a toute latitude** pour proposer la **validation (totale ou partielle)** ou **l'ajournement** du stagiaire.

L'alternance est une partie importante de la formation, et pourra ne pas être validée s'il apparaît des doutes sur son déroulement réel. **Le Jury plénier est présidé par l'ATR (RFL) et comporte les membres de l'ETR participants à la formation.**

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ **Participer activement** à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ **Respecter** en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles
- ✓ Consulter les documents sur la **plateforme Claroline** et réaliser les questionnaires formatifs
- ✓ **Réussir** les différentes évaluations formatives et certificatives, **théoriques et pratiques**. Elles seront présentées au jury plénier pour décision.
 - Des **misés en situations** en contrôle continue permettant d'apprécier les différentes compétences attendues
 - **Un QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité**
- ✓ **Réaliser son alternance** et rendre les documents lors du dernier module (**sauf CAC**). **Le volume horaire dépend de la formation.**
 - Rendre son livret de formation complété et signé
 - Rendre son passeport formateur complété et signé
 - En cas de force majeure, et après avoir sollicité la RFL, un délai de quelques semaines pourra être accordé pour un envoi par courrier.
- ✓ Participer à une **compétition officielle dans la saison (sauf CAC)**
 - Epreuve obligatoire mais non pénalisante. Nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes. Participation par équipe impossible.
- ✓ **Réussir** les épreuves pratiques « Cibles Couleurs » (**sauf CAC**)
 - Passages des grades correspondant au Brevet Fédéral et selon le protocole fédéral. Elles permettent la labélisation « Cibles Couleurs » des stagiaires.

La cérémonie de remise des diplômes (sauf CAC) se déroule lors de la Breizh Cup.



SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

INFORMATIONS GENERALES

| | |
|-----------------------------|---|
| Journées de positionnement | 1 |
| Inscriptions | 1 |
| Frais de formation | 2 |
| Restauration et Hébergement | 2 |
| Modalité de validation | 3 |

FORMATIONS INITIALES

| | |
|--|-----|
| Brevet Fédéral Jeunes Encadrants | 5 |
| Module complémentaire BF Jeunes Encadrants | 7 |
| Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller | 9 |
| Brevet Fédéral animateur | 111 |
| Brevet Fédéral Initiateur | 13 |
| Informations sur les formations Entraîneur 1 ^{er} et 2 ^{ème} Degré | 15 |
| Demande d'inscription en formation | 116 |
| Demande de dérogation | 117 |
| Autorisation Parentale | 118 |

Brevet Fédéral Jeunes Encadrants



La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

½ journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. **La présence du tuteur est obligatoire sur cette journée.**

| Positionnement | Module 1 | Module 2 | Module 3 |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• date et lieu selon département• RFD | <ul style="list-style-type: none">• 19 novembre, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Jean André | <ul style="list-style-type: none">• 13 janvier, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Jean André | <ul style="list-style-type: none">• 05 mai, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Jean André |

Cadre de la formation.

Son activité se déroule **exclusivement** en pistolet 10m précision et carabine 10m debout, au sein de l'école de Tir du club. Sous la conduite d'un entraîneur de club diplômé, le jeune encadrant :



• Garanti la sécurité



• Participe à l'encadrement des séances



• Coach les plus jeunes lors des compétitions



• Aide à la validation des « Cibles Couleurs »

La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 50 heures, répartie en 3 Unités de compétences :

- ✓ UC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2 : Accueillir, Accompagner et Animer
- ✓ UC 3 : Encadrer le Tir sportif

Journée de positionnement
• 3 h en département
• Tuteur obligatoire

Modules Ligue
• 3 journées
• Théorie et Pratique

Plateforme numérique
• Claroline

Alternance en club
• 35h minimum
• en 1 ou 2 saison

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 8 stagiaires**.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **90 €** (frais de la journée de positionnement **inclus**).



Avoir entre 14 et 20 ans, licencié depuis **deux** saisons minimums



Avoir obtenu sa Cible Verte, ou l'obtenir avant la fin de la formation



Être suivi par un Tuteur Fédéral 1^{er} degré (ou inscrit en formation cette saison).



Autorisation parentale pour les mineurs (voir dernière page du document)

Attention : Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera automatiquement refusée.(voir fin du document)

Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.

Matériel nécessaire à la formation

Votre Passeport Formateur et Livret de formation vous seront remis lors de votre journée de positionnement en département.

Votre Guide Pédagogique Jeune Encadrant vous sera remis lors de votre premier module de formation Ligue.

Matériel indispensable :

- **Pistolet et/ou carabine 10m.** Les cibles et munitions sont fournies.
- Une tenue de sport.
- Matériel de prise de note (cahier ou bloc)
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 10 octobre 2023 (Délais de rigueur)

Module Complémentaire BF Jeunes Encadrants

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

IMPORTANT : Le Module complémentaire n'est pas concerné par le tutorat et la journée de positionnement.

IMPORTANT : La passerelle BFA peut également être obtenue par la validation d'un CAC en session traditionnelle. Les prérequis d'inscription restent inchangés. En cas d'inscription à une session CAC, aucune adaptation (pédagogie, matériel, contenu, exigences) ne sera possible.

Module unique : 25 février 2024 , lieu défini ultérieurement

Prévision encadrement : Maud Caradec

Cadre de la formation.

Il s'agit d'apporter les compétences et connaissances complémentaire à la sécurité aux armes à feu, ainsi qu'à la législation.

La réussite au module complémentaire valide l'obtention du Brevet Fédéral animateur. Le jeune Encadrant ainsi validé pourra directement accéder à la formation Brevet Fédéral Initiateur.

L'accès à la plateforme numérique facilite la formation et est facultative. La durée globale de la formation est de 8 heures. Elle est répartie en 3 Blocs de compétences :

- BC1 : Sécurité au pas de tir 25-50m (4 heures)
- BC 2 : Législation sur les armes (1 heure)
- BC3 : Responsabilités de l'animateur (2 heures)

Journée de positionnement

- Néant

Module Ligue

- 1 journée
- Théorie et Pratique

Plateforme numérique

- Claroline

Alternance en club

- Néant
- Pas de Tuteur

Inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 8 stagiaires. Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 30 €



Avoir 16 ans révolu



Avoir obtenu son Brevet Fédéral Jeune Encadrant



Autorisation parentale pour les mineurs (voir dernière page du document)

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un [livret d'alternance \(à remettre complété et signé lors du dernier module\)](#).
- ✓ Les stagiaires passeront la Cible Couleur supérieure à celle détenue à l'entrée en formation. Exemple un stagiaire ayant la Cible Verte, passera la Cible Bleue.
- ✓ Seule l'obtention de la Cible Verte est obligatoire pour l'obtention du BFJE.
- ✓ Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues, si le tuteur n'est pas formé. Seuls les tuteurs formés peuvent accompagner un stagiaire

Matériel nécessaire à la formation

- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note (cahier ou bloc).
- [Pistolet et/ou Revolver 25m \(ISSF ou TAR\)](#)
- Les cibles sont fournies.
- Seules les munitions 22lr seront fournies. En cas d'arme à percussion centrale, prévoir 1 boîte de munitions manufacturées uniquement ([munitions rechargées interdites](#))
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 20 janvier 2024 (Délais de rigueur)

Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller



La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

IMPORTANT : Chaque stagiaire est libre de s'inscrire à la session de son choix, indépendamment de son département d'appartenance. La session A est ouverte à tous mais les stagiaires inscrits cette saison en BFA y sont prioritaires.

| Session A | Session B | Session C | Session D | Session E | Session F |
|---|--|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> •28 octobre, département 56 •Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau | <ul style="list-style-type: none"> •02 décembre, département 35 •Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau | <ul style="list-style-type: none"> •20 janvier, département 29 •Maud Caradec et Arnaud Chevrollier | <ul style="list-style-type: none"> •04 février, département 22 •Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau | <ul style="list-style-type: none"> •23 mars, département 56 •Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau | <ul style="list-style-type: none"> •25 mai, département 35 •Maud Caradec et Arnaud Chevrollier |

Cadre de la formation.

Le Certificat a une durée de validité de quatre ans et n'est pas détenu à vie à l'inverse des Brevets Fédéraux. Au sein du club de tir, le CAC :



- Garanti la sécurité des pratiquants et du public



- Gère le pas de tir

La durée globale de la formation est de 8 heures. Elle est répartie en 4 Blocs de compétences :

- BC1 : Organiser la sécurité de la pratique (4 heures)
- BC 2 : Accueillir (1 heure)
- BC3 : Faire découvrir le Tir Sportif (1 heure)
- BC4 : S'intégrer au sein du club (1 heure)

Journée de positionnement

- Néant

Module Ligue

- 1 journée
- Théorie et Pratique

Plateforme numérique

- Claroline (durée libre)
- Préparation personnelle en amont

Alternance en club

- Néant
- Pas de tuteur

Inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 8 stagiaires. Un stagiaire n'obtenant pas le CAC lors d'une session, ne pourra pas participer à une autre session au cours de la même saison.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 € .



Avoir entre 16 ans révolu, licencié depuis plus d'une saison minimum

Un mineur devra **obligatoirement** intervenir sous la responsabilité d'une adulte Brevet Fédéral et **uniquement** à l'Ecole de Tir.



Autorisation parentale pour les mineurs (voir dernière page du document)

Informations spécifiques.

En amont du module :

- ✓ Il est **impératif** de suivre le parcours préparatoire sur **Claroline**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera **en difficulté voire dans l'impossibilité de valider le certificat CAC**.
- ✓ Vous recevrez les codes de connexion par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions.
- ✓ Il est **fortement recommandé** d'assimiler le contenu du « **Manuel du Tir Sportif** » édité par la FFTir, une connaissance des différentes **armes du club** et du **fonctionnement interne** (conditions d'accès au pas de tir, cours obligatoires, chasuble de responsable...),
- ✓ La Ligue recommande aux clubs d'organiser un temps dédié (2 h minimum) au moins 10 jours avant la formation. Ce temps est facultatif.

Modalités de validation ;

- ✓ Les stagiaires CAC ne sont pas concernés par les épreuves pratiques de compétition, d'obtention de Cibles Couleurs, ni par une alternance en club.
- ✓ Le score au QCM minuté doit atteindre au minimum **80% de bonnes réponses**. Les 4 blocs de compétences ne se compensent pas.
- ✓ Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues

Matériel INDISPENSABLE à la formation

- **Pistolet et/ou Revolver 25m (ISSF ou TAR)**. Arme d'épaule si possible
- 1 boîte de munitions manufacturées **uniquement (munitions rechargées interdites)**
- Les cibles sont fournies.
- Matériel de prise de note (cahier ou bloc)
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Dates butoirs d'inscription :

Session A : 1er octobre 2023

Session D : 04 janvier 2024

Session B : 27 octobre 2023

Session E : 15 février 2024

Session C : 15 décembre 2023

Session F : 18 avril 2024

Brevet Fédéral Animateur



La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. **La présence du tuteur est recommandée sur cette journée.**

| Positionnement | Module 1 | Module 2 |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• date et lieu selon département• RFD | <ul style="list-style-type: none">• 25 et 26 novembre, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Arnaud Chevrollier | <ul style="list-style-type: none">• 27 et 28 avril, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Arnaud Chevrollier |

Cadre de la formation.

Au sein du club, le rôle de l'animateur est orienté vers le public débutant :



- Anime les séances de découvertes
- Encadre les tireurs débutants en pistolet et carabine



- Accueil et renseigne les nouveaux pratiquants
- Informe sur le fonctionnement fédéral et réglementaire



- Forme et valide jusqu'à la Cible Jaune

La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 70 heures, répartie en 4 Unités de compétences :

- ✓ UC 1: Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2: Accueillir une personne ou un groupe
- ✓ UC 3: Faire découvrir le Tir sportif
- ✓ UC 4: S'intégrer en tant qu'animateur au sein du club

Journée de positionnement
• 1j en département

Modules Ligue
• 2 weekends
• Théorie et Pratique

Plateforme numérique
• Claroline

Alternance en club
• 40h minimum
• Avant le dernier module

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 15 stagiaires**.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation s'élèvent à 115 €** (frais de la journée de positionnement **inclus**).



Avoir 16 ans révolu



Avoir obtenu son Certificat CAC

Attention : Les stagiaires n'ayant pas encore de CAC doivent obligatoirement obtenir leur CAC en session A . **C'est à eux de réaliser leur inscription** , faute de quoi leur dossier sera **refusé**



Être suivi par un Tuteur Fédéral 1^{er} degré (ou inscrit en formation cette saison).



Autorisation parentale pour les mineurs (voir dernière page du document)

Attention : Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée**.(voir fin du document)

Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance (à remettre complété et signé lors du dernier module)**.
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **Claroline**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera dans **l'impossibilité de valider son BFA**.
- ✓ La journée de positionnement vous présentera Claroline et son fonctionnement. Vous recevrez les codes de connexion par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions. **Votre tuteur sera également convié**.
- ✓ Les stagiaires passeront les grades Cibles Blanches et Jaunes, respectivement lors du positionnement et du dernier module Ligue. Les grades se passeront en pistolet **ET** carabine.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Animateur et votre livret de formation vous seront remis lors de votre journée de positionnement.

- **Pistolet et carabine 10m**. Les cibles et munitions sont fournies.
- Une tenue sportive.
- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note (cahier ou bloc).
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 13 octobre 2023 (Délais de rigueur)

Brevet Fédéral Initiateur



La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. La présence du tuteur est recommandée sur cette journée.

| Positionnement | Module 1 | Module 2 | Module 3 |
|--|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• date et lieu selon département• RFD | <ul style="list-style-type: none">• 04 et 05 novembre, lieu selon les inscrits• Jean André et Bastien Leo | <ul style="list-style-type: none">• 02 et 03 mars, lieu selon les inscrits• Jean André et Bastien Leo | <ul style="list-style-type: none">• 13 et 14 avril, lieu selon les inscrits• Jean André et Bastien Leo |

Cadre de la formation.

Au sein du club, le rôle de l'Initiateur est orienté vers le public intermédiaire :



- Encadre les tireurs initiés en pistolet et carabine, 10-25-50m
- Accompagne en compétition



- Créer des exercices et des séances adaptés au public à la discipline



- Forme et valide jusqu'à la Cible Verte

La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 80 heures, répartie en 4 Unités de compétences :

- ✓ UC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2 : Organiser une initiation adaptée et de qualité
- ✓ UC 3 : Transmettre les bases techniques (niveau initiation)
- ✓ UC 4 : S'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club

Journée de positionnement

- 1j en département

Modules Ligue

- 3 weekends
- Théorie et Pratique

Plateforme numérique

- Claroline

Alternance en club

- 40h minimum
- Avant le dernier module

Inscription à la formation.

Le nombre de places est **limité à 10 stagiaires**.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **165 €** (frais de la journée de positionnement **inclus**).



Avoir 18 ans révolu pour tous

Uniquement pour les BFJE **et** ayant validé le module complémentaire :

17 ans révolu **si** Cible Verte, 16 ans révolu **si** Cible Bleue



Avoir obtenu son BF Animateur, **depuis une saison minimum**



Être suivi par un Tuteur Fédéral 1^{er} degré (ou inscrit en formation cette saison).



Autorisation parentale pour les mineurs (voir dernière page du document)

Attention : Il est rappelé qu'au besoin, la demande de dérogation doit **obligatoirement** être jointe au dossier. Faute de quoi l'inscription sera **automatiquement refusée**.(voir fin du document). **Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.**

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance (à remettre complété et signé lors du dernier module)**.
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **Claroline**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera dans **l'impossibilité de valider son BFI**.
- ✓ La journée de positionnement vous présentera Claroline et son fonctionnement. Vous recevrez les codes de connexion par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions. **Votre tuteur sera également convié**.
- ✓ Les stagiaires passeront les grades Cibles Orange et Verte, respectivement lors du premier et du dernier module Ligue. Les grades se passeront en pistolet **OU** carabine, à votre choix.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Initiateur et votre livret de formation vous seront remis lors de votre journée de positionnement.

La convocation de chaque module précisera le type d'arme.

- **Pistolet et/ou carabine 10m ET un Pistolet 25m ISSF ET une carabine 50m ISSF (avec veste, bretelle et coussin)**. Si vous ou votre club ne disposez pas de ce matériel, contactez immédiatement l'ATR.
- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note (cahier ou bloc).
- Une tenue sportive.
- Les cibles et munitions sont fournies par la Ligue.
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 03 octobre 2023 (Délais de rigueur)

Informations sur les formations Entraîneur 1^{er} et 2^{ème} Degré

Ces formations initiales sont organisées par la FFTir. Pour plus d'informations, contactez directement l'ATR ou rendez-vous sur le site fédéral https://fftir.org/fr/devenir_formateur_benevole.

Présentation

Il s'agit d'acquérir les compétences relatives aux cycles d'entraînement, de perfectionnement et de formation d'encadrants.

Une arme « majeure » est choisie lors de l'inscription. Les stagiaires peuvent participer à un module facultatif complémentaire dans l'arme inverse, afin d'être polyvalent.

Il appartient aux stagiaires de prendre contact rapidement avec l'ATR afin de déterminer la date et modalité d'intervention.

BFE 1°

- Détenir son BFI depuis plus de 2 saisons
- Alternance 70h, avec un tuteur fédéral 2° degré ou Professionnel
- Une intervention en Collectif Régional: 10h
- 4 Modules de formation : 130h au total

BFE 2°

- Détenir son BFE 1° depuis plus de 2 saisons
- Alternance 110h, avec un tuteur fédéral 2° degré ou Professionnel
- Une intervention en formation bénévole Ligue : 30h
- Une observation sur Collectif nationaux : 10h
- 4 Modules de formation : 220h au total

Le dossier est disponible sur le site internet de la FFTir. Il est à envoyer à la FFTir, après présentation à l'ATR pour avis obligatoire.

Les personnes intéressées mais n'ayant pas de tuteurs peuvent prendre contact avec l'ATR.

Une évaluation de sélection et positionnement avant l'entrée en formation est organisée par la FFTir.

Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir.

Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Ligue. Le dossier est disponible auprès de l'ATR et de votre RFD.

Une aide du comité départemental peut également être accordée selon leurs modalités propres.

Demande d'inscription en formation

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom : Prénom :

Club : n° de licence :

Date de naissance : / / Catégorie d'âge :

Je suis en situation de handicap : Oui Non

Tél : E- mail :

Adresse :

Cible couleur détenue : Discipline principale :

Niveau de compétition : Loisir Départemental Régional National

Type : **Initiale** « Je me forme et certifie des compétences »

Formation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Jeune Encadrant | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION A |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Animateur | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION B |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Initiateur | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION C |
| <input type="checkbox"/> Module complémentaire BFJE | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION D |
| | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION E |
| | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION F |

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

Indiquez en quelques lignes vos motivations pour participer à la formation :

.....

.....

.....

J'ai pris connaissance des pages 1 à 3 présentant les diverses modalités (inscription, annulation, restauration, hébergement, modalité de validation, recours)

J'ai pris connaissance sur la fiche de ma formation, du matériel à apporter et de l'obligation d'un Tuteur Fédéral 1^{er} degré (sauf CAC et module complémentaire).

Tuteur Fédéral 1^{er} degré : obtenu en 20 Inscrit en formation cette saison

Nom et Prénom : Son e-mail :

Date et signature :

Avis et signature du Président de club :



Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

N° licence :

N° club :

Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation initiale : BF Jeune Encadrant Certificat CAC BF animateur BF Initiateur

Pour le(s) motif(s) suivant :

Délais insuffisant depuis l'obtention du Brevet Fédéral précédent

Absence de Brevet Fédéral

Age minimal requis non atteint

Autre (précisez) :

Pour les licenciés **d'une autre Ligue**, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.

Le .. / .. / ..

Signature du demandeur :

Cadre Réservé à la RFL

Demande : Refusée Acceptée Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant :

Le / /

Signature :

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

➤ Mon enfant à participer à la formation

BF Jeune Encadrant Module complémentaire BF JE Certificat CAC

BF animateur BF Initiateur

se déroulant du au,

➤ Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.

En cas d'urgence, j'autorise :

➤ Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant

➤ Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à, le

Signature obligatoire (précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :

* Rayez la mention inutile.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne :

N° de téléphone :

Lien de parenté :

Observations éventuelles :

Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale :

Caisse de Sécurité sociale + adresse :

Nom du médecin traitant :

N° de téléphone :

Nom de la mutuelle (éventuellement) :

DE SOI
 PROGRESSION
RESPECT
CONTROLE DE SOI
CONCENTRATION
 FRATERNITE
 INTÉGRATION
ESPRIT **D'ÉQUIPE**
ENGAGEMENT
 MAITRISE
 AUTONOMIE

Contact

Assistante Technique Régionale :

Maud CARADEC - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne

Nos partenaires



COPIES DES LICES



ENVIE D'OPTIQUE
L'OPTICIEN DES SPORTIFS